

CONVENTION CADRE INTERCOMMUNALE
AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
ENTRE L'ETAT,
LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS
ET LES COMMUNES DE
BAGNOLET, MONTREUIL, NOISY-LE-SEC,
ET ROSNY-SOUS-BOIS
POUR LA PERIODE 2000-2006

SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	2
<i>Préambule</i>	4
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE DES QUATRE COMMUNES	5
1. Une évolution démographique contrastée, marquée par un déficit migratoire croissant	5
2. Un habitat diversifié avec de nombreux quartiers en difficulté	6
3. La mutation rapide du tissu économique	7
II. UNE APPROCHE PARTAGEE DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
1- Des atouts communs	8
2- Des faiblesses	8
III. DES PRATIQUES ET DES OUTILS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DEJA EXISTANTS	10
1. Des syndicats et établissements publics	10
2. Des associations ou structures intervenant sur plusieurs communes sur la base de conventions avec d'autres collectivités locales ou l'Etat	10
3. Des "outils" liés à la politique de la ville	10
4. Des réflexions communes pour un développement harmonieux du territoire	10
IV. DES PRINCIPES PARTAGES DANS LA CONDUITE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	11
V. DES OBJECTIFS COMMUNS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DU TERRITOIRE	12
1. Le développement d'une connaissance partagée du territoire et la mise en place d'une pratique d'évaluation	12
<i>a. Concept de la mission de diagnostic</i>	12
<i>b. Le choix des indicateurs</i>	13
<i>c. Les éléments de fonctionnement et de méthode</i>	13
2. Le renforcement des politiques de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation	14
<i>a. Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés</i>	14

<i>b. Développer l'emploi par le soutien à la création d'entreprises et d'activités économiques</i>	14
<i>c. Développer l'emploi par le soutien au développement de services de proximité</i>	15
<i>d. Développer une offre de formation adaptée à l'évolution du tissu économique local</i>	15
3. Un développement équilibré du territoire	15
<i>a. Accéder à l'ensemble des lieux de vie par un développement de l'offre de transports</i>	15
<i>b. Conduire une politique de l'habitat qui permette le maintien, le développement et la requalification de l'offre de logement</i>	16
<i>c. Renforcer l'action sur le parc privé en difficulté et développer l'habitat adapté</i>	17
<i>d. Transformer durablement les quartiers qui concentrent les difficultés sociales et urbaines et créer des "liens de villes" entre les quartiers limitrophes</i>	17
4. Le soutien et le développement d'une offre de santé territorialisée	19
5. La réussite pour tous : scolaire, accès à l'offre éducative et soutien à l'exercice de la parentalité	19
6. Le développement des politiques de prévention de la délinquance et des pratiques de coproduction de la sécurité publique	21
7. Accompagner l'évolution du service public et son adaptation aux publics et au(x)_territoire(s)	21
<i>a. Développer le partenariat entre les services publics</i>	21
<i>b. Intégrer la réalité de la "perméabilité" des territoires dans la réflexion sur les équipements publics et les services publics</i>	22
 VI. LE DISPOSITIF DE PILOTAGE	 23
1. Le comité de pilotage politique	23
2. Le comité de pilotage technique	23
3. La conduite des conventions thématiques	24
4. La conduite des conventions communales	25

PREAMBULE

La convention cadre intercommunale 2000-2006 s'inscrit dans la poursuite de la politique de la ville engagée depuis de nombreuses années sur les villes de Bagnolet, Montreuil et Noisy-le-Sec. En effet, ces communes ont signé en 1994 un contrat de ville.

La commune de Rosny-sous-Bois n'avait pas de contrat de ville.

Les signataires se félicitent de l'ambition nationale affichée qui vise à répondre concrètement dès maintenant et sur le long terme, à l'ensemble des actions définies conjointement en investissement et en fonctionnement avec l'ensemble des partenaires.

Cet objectif partagé engage chacun des signataires.

Par ailleurs, les difficultés sociales de la population de ces villes expliquent que plusieurs quartiers aient été retenus au titre du Pacte de Relance pour la Ville en 1996 (2 ZUS à Bagnolet, 3 à Montreuil, 1 ZUS et 1 ZRU à Noisy-le-Sec).

Cette convention cadre marque la volonté d'une coopération intercommunale des villes de Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois, elle constitue un cadre commun dans lequel vont se développer pour les sept années à venir les différentes actions relevant de la politique de la ville.

Son élaboration s'est notamment appuyée sur le protocole départemental relatif à la Politique de la Ville.

Cette démarche sera vigoureusement accompagnée par l'Etat qui souhaite soutenir les initiatives spécifiques, les coopérations intercommunales et le renforcement de l'intercommunalité dans le département. En effet, ces quatre communes ont, au-delà de leur proximité géographique, à gérer des problématiques et enjeux à la fois spécifiques et souvent identiques, déclinés comme suit :

- le développement économique et l'insertion,
- le développement équilibré du territoire,
- la santé,
- l'éducation et la parentalité,
- la sécurité publique et la prévention,
- l'évolution du service public.

Les axes définis ci-après permettent de structurer les actions intercommunales et de tracer les contours de la convention cadre, ils constituent des priorités d'intervention et proposent un cadre méthodologique pour l'ensemble des partenaires. Ceux-ci ont été déclinés en objectifs généraux et opérationnels selon les thématiques.

Enfin, ce contrat de ville intercommunal s'appuie sur le dispositif de pilotage prévu au présent document.

I – PRESENTATION DU TERRITOIRE DES QUATRE COMMUNES

Le territoire de la présente convention regroupe quatre villes situées au Sud-Est du département de Seine-Saint-Denis : Bagnolet, Montreuil, Noisy-Le-Sec et Rosny-sous-Bois.

Ce territoire, situé au sud du département, est limité au Nord par le revers du plateau qui domine le canal de l'Ourcq. Il s'étend environ sur 2000 hectares et regroupe 200000 habitants au dernier recensement, soit une densité moyenne de 8 895 habitants/km².

La densité d'occupation varie de 12 650 habitants/km² pour Bagnolet, commune la plus dense de ce territoire située en première couronne, à 6 620 habitants/km² à Rosny-sous-Bois qui, comme certains quartiers de Montreuil et Noisy-le-Sec s'apparente déjà à la deuxième couronne plus pavillonnaire.

Ce territoire présente des typologies urbaines variées. Il est étroitement relié aux territoires environnants par delà les limites administratives qui fragmentent les bassins d'emplois et d'habitat. Le territoire bénéficie d'un maillage important en terme d'infrastructures de transports (A3, A86, RER, périphérique, voiries nationales), cependant celles-ci l'isolent des zones plus prospères et variées de Paris et du Val-de-Marne.

Par ailleurs, les indicateurs socio-économiques montrent qu'il existe de fortes différences en ce qui concerne les niveaux de ressources des habitants des diverses communes, ainsi que de très fortes disparités entre les ressources fiscales liées à l'importance de la taxe professionnelle, qui varient du simple au double.

On constate enfin, qu'un certain nombre d'établissements scolaires est inscrit en réseaux d'éducation prioritaire (à Montreuil et Noisy-le-Sec).

1- Une évolution démographique contrastée, marquée par un déficit migratoire croissant

La population des quatre communes représente 14,4 % de celle de la Seine-Saint-Denis et environ 2 % de celle de la région.

Elles ont globalement perdu 1 550 habitants entre 1990 et 1999. Sur la période précédente, l'évolution démographique était positive (plus 1377 habitants). Cette évolution de la population résulte d'un solde migratoire de plus en plus négatif et d'un solde naturel qui bien que croissant ne compense pas la régression.

L'évolution démographique est cependant très contrastée suivant les communes. Montreuil perd ainsi plus de 4 000 habitants, Bagnolet n'en perd que 89, tandis que Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois connaissent une croissance démographique. Leur solde migratoire est en effet moins négatif qu'à Montreuil où le déficit des arrivées sur les départs a été de 11844 personnes sur la dernière période intercensitaire, signe d'une perte d'attractivité résidentielle.

Le revenu moyen par contribuable était de 93 400 francs en 1997, légèrement supérieur à la moyenne départementale (91 800 francs).

La proportion de ménages non imposés sur le revenu est en moyenne, pour le territoire, de 45,5%.

2- Un habitat diversifié avec de nombreux quartiers en difficultés

Le parc de logements des quatre communes est relativement diversifié. Il est constitué pour plus du tiers de logements sociaux. Sur les 89 979 logements recensés en 1999, 35,6 % appartiennent au parc social, taux légèrement inférieur à la moyenne départementale (38,3 %).

Cette proportion varie cependant de manière importante suivant les communes. A Noisy-le-Sec, le parc social représente plus de 46% des logements, 43% à Bagnolet, tandis qu'à Montreuil et Rosny-sous-Bois, leur proportion est respectivement de 32,2% et 28%.

Les évolutions de population précitées, sont à mettre en relation avec l'évolution du parc de logements. Ainsi, l'ensemble du territoire connaît une croissance de 4 % de son parc de logements, elle n'est que de 0,3 % à Montreuil (seulement 111 logements de plus en 1999 par rapport à 1990), 3,6 % à Bagnolet et de 6,4 % à 10,3 % pour les autres communes.

Le logement social a connu un développement important dans les années 60 avec la création de grands ensembles monofonctionnels, quartiers prioritaires de la "Politique de la Ville".

A l'exception de Rosny-sous-Bois, les principaux bailleurs sont communaux : OPHLM et SEM communales, le reste du patrimoine social se répartit entre de nombreux bailleurs.

Les logements anciens antérieurs à 1949 représentaient le tiers du parc de logements en 1990. Ils sont surtout largement présents à Montreuil (40 % du parc) et Bagnolet (environ un tiers du parc de logements).

Le tissu pavillonnaire représente 16,5 % du parc de logement, cette proportion varie selon les communes. Il est moins dense sur les communes de Bagnolet et de Montreuil, du fait de la proximité de Paris.

Depuis 1990, 6 100 logements ont été mis en chantier dans les quatre villes, soit une hausse de 12% par rapport à la période intercensitaire précédente. Mais ces constructions ne se sont traduites que par une augmentation de 3 900 unités du parc de logements. C'est notamment à Montreuil que l'écart est le plus important. Ce phénomène explique l'effritement démographique, et montre aussi l'ampleur du "renouvellement urbain" déjà engagé.

C'est notamment l'effort pour réhabiliter le parc ancien privé qui est important. Dans l'ensemble des communes, des OPAH ont été réalisées ou sont en cours. Cependant les bilans de ces OPAH montrent, d'une part, que le rythme des réhabilitations pourrait être accéléré, eu égard, à l'importance du parc privé dégradé et d'autre part, que les montants des travaux rapportés au logement sont parfois insuffisants pour une véritable remise à niveau de ce parc.

En outre, Montreuil et Bagnolet sont confrontées de manière aiguë au problème du saturnisme dans leur parc ancien privé, notamment dans les quartiers continus du Bas-Montreuil et des Coutures.

Ces zones s'inscrivent pleinement dans les nouvelles mesures mises en œuvre dans le département en application de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion.

3- Un tissu économique en mutation

Ces quatre communes ont un tissu urbain mixte habitat-activités, elles accueillent de nombreuses PME et PMI. Elles connaissent un développement important des activités tertiaires et commerciales, notamment en bordure du périphérique et des autoroutes. L'enquête régionale sur l'emploi de décembre 1994 indiquait que 5 123 établissements étaient présents et regroupaient 72 407 salariés.

Malgré ce constat la crise économique a durablement marqué le territoire, avec une perte de 6 810 emplois salariés entre 1985 et 1995. Seule Rosny-sous-Bois a connu une croissance des emplois salariés sur cette période. Montreuil a perdu plus de 2500 emplois, Bagnolet environ 1700 et Noisy-le-Sec 550. Ces chiffres indiquent un renouvellement du tissu économique plus marqué que dans d'autres secteurs du département.

L'évolution du montant des bases brutes de la taxe professionnelle rapporté au nombre d'habitants montre bien les difficultés que rencontrent les communes pour renouveler leur tissu économique. Alors que ces bases ont globalement augmenté de 7 % entre 1996 et 1998 dans le département, elles ont baissé de 13,2 % à Montreuil.

Le nombre de chômeurs demeure important et il a connu une hausse depuis 1990.

II – UNE APPROCHE PARTAGEE DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Un certain nombre d'atouts et de faiblesses communs au territoire des quatre communes peuvent être identifiés.

1- Des atouts communs

Les communes de Bagnolet, Montreuil, Noisy-Le-Sec et Rosny-sous-Bois partagent une situation géographique « avantageuse » entre Paris et Marne-la-Vallée, pôle de développement régional et à la confluence d'un réseau de transports très dense qu'il s'agisse du réseau routier ou autoroutier ou encore des transports en commun. Ce maillage va être renforcé par le XII^{ème} plan avec l'arrivée du tramway.

Par ailleurs, si le territoire des quatre communes a connu, pendant la période couvrant la fin des années soixante-dix jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, une transformation importante de son tissu économique qui s'est traduite par une perte significative d'activités et d'emplois, la période récente a vu la reprise de l'implantation d'activités soutenues par la mise en place de politiques et d'outils de valorisation économique du territoire par les communes. Aussi, le territoire retrouve-t-il un certain dynamisme économique.

De plus, si le territoire des quatre communes accueille un nombre important de logements sociaux dont une partie concentrée dans des quartiers faisant l'objet d'une intervention au titre de la politique de la ville, il garde un caractère de mixité urbaine qui constitue un atout. En effet, le tissu urbain permet le mélange habitat et activités et le parc des logements se partage dans des proportions raisonnables entre habitat collectif, social et privé et habitat individuel privé.

L'importance de la population jeune, confirmée par les chiffres du dernier recensement à travers un solde naturel important pour l'ensemble des communes, représente une richesse pour le territoire qui voit confirmer son rôle d'accueil des jeunes ménages.

La dynamique et les formes diverses de participation des habitants, à travers le mouvement associatif, le développement de nouveaux modes de relation entre les habitants et les institutions, la multiplicité des modes d'expression, constituent également une ressource certaine sur le territoire des quatre communes. Elle s'exprime plus particulièrement dans le domaine de la culture, où la présence importante d'acteurs culturels, la diversité des formes et de l'offre culturelle ainsi que la capacité d'innovation s'inscrit dans le territoire humain et urbain.

2- Des faiblesses

Certains phénomènes et processus à l'œuvre sur ce territoire le fragilisent considérablement et en augmentent les faiblesses.

Le territoire, s'il bénéficie d'une bonne desserte, en subit également les conséquences. Les nuisances occasionnées par les infrastructures routières et surtout autoroutières et les coupures urbaines qu'elles entraînent organisent la fragmentation et rendent difficile la fluidité entre les territoires communaux et à l'intérieur de ceux-ci.

Les évolutions structurelles du tissu économique creusent l'écart entre la nouvelle offre d'emplois et les caractéristiques des demandeurs d'emploi locaux. En effet, la tertiarisation continue des emplois ne correspond pas au faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois locaux.

L'inadaptation de l'offre foncière et immobilière aux besoins des entreprises représente un frein important au développement économique de ce territoire, et les outils développés jusqu'à présent ne suffisent plus à y remédier. En effet, les villes sont confrontées à un double mécanisme, celui de reconversion des friches qui ne peut réussir qu'à la condition d'un portage foncier fort et celui de la réadaptation des locaux disponibles, l'ensemble visant à renforcer l'attractivité de l'offre par rapport à la demande qui est de plus en plus diverse.

La situation de certains quartiers d'habitat social dense, la concentration du tissu ancien dégradé ainsi que l'implantation privilégiée des activités dans certains quartiers sont à l'origine d'un processus de dualisation territoriale qui fait apparaître de façon de plus en plus évidente des territoires dynamiques et attractifs, à côté de quartiers plutôt caractérisés par la captivité des résidents et la faiblesse de la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, l'écart se creuse également entre les ressources des habitants sur un même territoire ou d'un territoire à l'autre. La situation des ménages les plus fragiles s'aggrave comme le démontre l'évolution du nombre des ménages bénéficiaires du RMI, bénéficiaires d'aides au logement, exonérés de la taxe d'habitation, alors que les moyennes d'indicateurs comme le revenu ou le potentiel fiscal restent stables. Ainsi, la "précarisation" des ménages les plus fragiles se double d'un phénomène de dualisation sociale.

L'offre éducative et la formation sont des enjeux pour l'intégration des jeunes massivement présents sur le territoire. Des actions sont à réaliser pour l'amélioration significative des résultats scolaires, l'élévation des niveaux de qualification à la sortie du système scolaire, la prévention des phénomènes de déscolarisation, la réduction du processus d'évitement scolaire.

III – DES PRATIQUES ET DES OUTILS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DEJA EXISTANTS

L'intercommunalité de projets est déjà vivante entre les villes composant ce territoire, il en ressort des pratiques et dispositifs communs (liste non exhaustive) :

1- Des syndicats et établissements publics

- le SICIM (syndicat informatique intercommunal),
- le systom et le sitom (ordures ménagères).
- l'hôpital intercommunal situé à Montreuil,

2- Des associations ou structures intervenant sur plusieurs communes sur la base de conventions avec d'autres collectivités locales ou l'Etat

- l'association "Rues et Cités", club de prévention spécialisée, délégué par le Conseil général, intervient sur Bagnolet, Noisy-le-Sec et Montreuil,
- l'association PROSES oeuvrant sur le champ de la réduction des risques liés à la toxicomanie, est conventionnée par la DDASS et intervient sur les villes de Bagnolet et Montreuil.
- le service de prévention et de soins pour toxicomanes "La Mosaïque" rattaché à l'hôpital intercommunal André Grégoire, intervient sur le Sud-Ouest du département.

3- Des "outils" liés à la politique de la ville

- la mission locale intercommunale couvrant le territoire de Montreuil, Bagnolet, Romainville et Noisy-le-Sec,
- le contrat local de sécurité signé entre les villes de Bagnolet, Romainville, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais.

4- Des réflexions communes pour un développement harmonieux du territoire

Elles sont notamment envisagées, concernant :

- "l'axe de développement de l'Est parisien" situé entre Paris et Marne-La-Vallée (Montreuil, Rosny-sous-Bois, Bagnolet, Noisy-le-Sec, Fontenay-sous-Bois, Vincennes, Saint-Mandé et d'autres communes du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis),
- la réflexion sur "l'espace cœur du département" autour de la RN3 et du canal de l'Ourcq (Romainville et Noisy-Le-Sec associées à Bobigny, Pantin, Bondy, Drancy et Aubervilliers),
- l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains à une échelle plus large et interdépartementale.

IV – DES PRINCIPES PARTAGES DANS LA CONDUITE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR CE TERRITOIRE

- La politique de la ville intervient sur le champ de la gestion et du développement solidaire du territoire, elle doit s'opposer aux processus de dualisation sociale et territoriale.
- L'intercommunalité apporte une échelle pertinente de réflexion (partage des connaissances, identification des enjeux, définition des objectifs) et d'action dans le traitement des problématiques liées au développement des phénomènes d'exclusion sociale et urbaine et aux processus de dualisation.
- La politique de la ville est une politique transversale qui fait donc appel aux différentes politiques de "droit commun" en y apportant approche territoriale, expérimentation et innovation. Elle s'appuie sur la coproduction de solutions entre différents partenaires et leur contractualisation.
- La politique de la ville à pour objectif prioritaire l'intégration urbaine des territoires les plus en difficultés et l'intégration sociale des populations les plus démunies.
- C'est une politique de projet grâce à la mobilisation des ressources du territoire, le partage d'objectifs communs et la mutualisation des moyens. Elle doit assurer une fonction forte d'effet levier.
- Elle s'appuie sur une plus grande écoute, participation et implication des habitants, aux différentes étapes d'élaboration (diagnostic et définition des objectifs) et de mise en œuvre de la politique de la ville, en créant les conditions d'un renforcement des formes d'information, de consultation, d'évaluation, etc.
- La politique de la ville vise enfin une plus grande égalité des citoyens devant le service public, dans tous les domaines de la vie sociale et urbaine, ce qui implique de traiter l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration comme l'un des objectifs prioritaires.

V – DES OBJECTIFS COMMUNS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

Les projets territoriaux relatifs à chaque commune concernant la politique de la ville font apparaître un certain nombre d'axes de travail, d'objectifs généraux mais aussi opérationnels, partagés entre les communes et l'ensemble des signataires : leur traitement à une échelle intercommunale permettra une meilleure utilisation des ressources du territoire et une mobilisation accrue des partenaires.

1- Le développement d'une connaissance partagée du territoire et la mise en place d'une pratique d'évaluation

a) Concepts de la mission de diagnostic

Les différents partenaires souhaitent disposer d'un outil de diagnostic territorial permanent et dynamique, dès la mise en œuvre de la convention-cadre intercommunale concernant la politique de la ville.

Il se déclinera à l'échelle des quatre communes. Son regard portera notamment sur les données démographiques, économiques, urbaines, sociale, etc caractérisant les spécificités de chaque territoire d'intervention.

Ce recueil de données de type "tableau de bord" vise à répondre à trois objectifs émergents :

- Il consiste dans un premier temps à identifier des indicateurs statistiques communs et pertinents, notamment à l'échelle des quartiers, touchant aux thématiques développées dans la convention-cadre, puis d'en établir un suivi aussi régulier que possible afin de mieux cerner les tendances d'évolution et de disposer d'outils quantitatifs et qualitatifs particulièrement adaptés.
- Sa deuxième fonction est de rendre compte de la pertinence des périmètres d'actions (à l'échelle d'un quartier, de la ville entière ou à l'échelle intercommunale), de mettre en relief les particularités de chaque entité urbaine mais aussi les points de convergence.
- Il doit également être conçu comme un outil d'évaluation de la politique et des actions engagées.

Ce diagnostic intercommunal ne s'inscrit donc pas dans une base de données exhaustive et difficilement gérable, mais davantage dans un « espace de connaissance objectivé et commun ». En effet, devant le foisonnement des sources d'information et des données disponibles sur un très grand nombre de domaines, à des niveaux géographiques différents, cette mission de "veille" permettra de mieux repérer l'information utile, son contenu et sa cohérence dans l'espace commun (gain de temps pour l'accès à l'information, optimisation des recherches pour le travail d'analyse et de cadrage).

Par là-même, il permettra de :

- visualiser plus précisément et de façon argumentée les dynamiques de chaque quartier, (leurs rôles et influence sur la commune et/ou le territoire intercommunal,...) ;
- caractériser les écarts entre les territoires ;
- mettre en évidence les atouts et dysfonctionnements ;
- suivre et évaluer les actions conduites.

b) Le choix des indicateurs

Cette image du territoire a une vocation "généraliste" puisque son intérêt est de pouvoir mettre en corrélation des indicateurs touchant à des thèmes divers, d'où la nécessité d'une approche transversale.

Les indicateurs seront définis sur la base des contributions de chacun des partenaires.

c) Les éléments de fonctionnement et de méthode

La première étape consistera en l'élaboration d'un outil commun (tableau de bord) qui nécessitera certainement un appui méthodologique extérieur (l'association Ressources 93 pourra être sollicitée pour cela).

Celui-ci s'appuiera sur les indicateurs existants et disponibles dans les services de l'Etat, des collectivités locales et de différentes institutions (ANPE, CAF, Mission locale, bailleurs, RATP, etc) et les résultats du recensement INSEE de 1999 prochainement publiés.

Il pourra bénéficier de l'existence d'observatoires locaux, sources de connaissances faisant office de relais de l'information.

Un comité de suivi, fondé sur les compétences existantes, sera constitué afin de rassembler les données et les faire vivre par le biais d'un diagnostic permanent et partagé.

Une restitution annuelle sera présentée au comité de pilotage de la convention-cadre permettant de définir d'éventuelles réorientations pouvant faire l'objet d'un avenant. Ces institutions donneront notamment la possibilité de mesurer l'impact global du projet.

2- Le renforcement des politiques de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation

Les politiques de développement économique, d'insertion et d'emploi se sont développées ces dernières années au sein de chaque ville, des outils ont été créés dont certains en intercommunalité comme la mission locale.

Pour autant, des difficultés subsistent :

- La mise en œuvre des dispositifs d'insertion manquent d'harmonisation, de par la diversité des acteurs et des actions menées. Dans le même temps, la lisibilité des résultats des efforts entrepris n'est pas permise, faute d'outils et de cohérence.
- Une gestion difficile de l'adéquation emploi-formation, accentuée par les évolutions récentes du tissu économique local.
- Le partenariat avec les entreprises sur des questions liées à l'emploi reste encore trop embryonnaire, malgré des expériences réussies.
- L'offre en ingénierie technique et financière pour les porteurs de projets de création d'activité reste trop faible, de même que l'offre de conseils pour les petits entrepreneurs qui restent, de fait, très isolés.

Dès lors, en complémentarité avec les politiques mises en œuvre par les partenaires, l'un des enjeux principaux de cet axe insertion-emploi-formation-développement économique sera la mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire pour une meilleure synergie entre développement économique, accès à l'emploi, à la formation et insertion économique des populations. Les objectifs généraux et opérationnels communs retenus sont donc :

a) Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté

- Mise en place d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, qui permettra la mutualisation des outils et des compétences, l'optimisation des dispositifs d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi, afin de développer l'offre de parcours d'insertion individualisés.
- Développement de structures d'appui pour l'action du PLIE : dispositif de valorisation des chantiers locaux et des implantations d'activités nouvelles pour l'offre d'emploi et de formation (cf. groupement d'entreprises pour l'insertion et la qualification), entreprise d'insertion, association intermédiaire, etc.
- Mise en place d'une réflexion spécifique concernant la question de la discrimination à l'embauche.

b) Développer l'emploi par le soutien à la création d'entreprises et d'activités économiques

- Création d'une Maison de l'Initiative Economique Locale qui permettra de proposer aux créateurs d'entreprises et de très petites entreprises un lieu ressource capable d'apporter diagnostic et conseil.
- Constitution de plate-forme d'Initiative Locale (PFIL) pour soutenir les jeunes entrepreneurs par une proposition de prêt d'honneur.

c) Développer l'emploi par le soutien aux services de proximité

- Mise en œuvre d'un pôle d'appui en direction des porteurs de projets de service de proximité, leur offrant un accompagnement technique (montage des dossiers -opportunité, faisabilité-, recherche de financements, formation, condition de pérennisation...). Ce pôle d'appui pourra également intervenir sur la pérennisation des services créés dans le cadre du dispositif emploi jeunes.

d) Développer une offre de formation adaptée à l'évolution du tissu économique local

- Mise en œuvre, entre autre, d'un pôle permanent de préqualification (avec le Conseil Régional) afin de créer un réseau entre les organismes de formation spécialisés dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication et de proposer une offre de formation individualisée aux projets professionnels des jeunes.

3- Un développement équilibré du territoire

L'aménagement harmonieux et équilibré de ce territoire ne peut s'organiser sous le seul angle de la planification urbaine. Le débat doit s'articuler autour du citoyen, en fonction de ses préoccupations et de ses activités.

Les communes interviennent depuis de nombreuses années avec le souci de ne pas cultiver le repli sur soi, et s'impliquent pour retenir des partis d'aménagement qui replacent l'habitant vis à vis de son emploi, de son logement, dans ses déplacements et son environnement quotidien.

Pour répondre à des aspirations communes, il s'agit alors de déterminer quels sont les différents éléments de mise en scène qui vont conduire chacun à devenir un véritable acteur dans la vie du territoire. Ce rôle est d'autant plus difficile à jouer que l'espace est dense, et que les solutions ne peuvent se trouver que dans le contexte de la reconstruction de la ville sur elle-même.

Conformément au protocole départemental relatif à la politique de la ville, la prise en compte des foyers de travailleurs migrants constitue une priorité transversale des politiques de l'habitat.

a) Accéder à l'ensemble des lieux de vie par un développement de l'offre de transports

Un enjeu majeur réunit l'ensemble du territoire est celui des déplacements. Autour de l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain, c'est toute la question du renforcement des atouts face au développement déjà engagé sur d'autres sites. C'est pourquoi, il convient de faciliter les déplacements de banlieue à banlieue, afin de permettre à tous de profiter du rayonnement des grands pôles d'activités.

La première étape des réalisations prévue au contrat de plan est le prolongement du tramway entre Bobigny et Noisy-le-sec, et son achèvement jusqu'au Val de Fontenay, apportant ainsi au territoire du Haut Montreuil de réelles perspectives de développement.

Pour Noisy-le-sec, bénéficiant déjà de la mise en service d'Eole, l'arrivée du tramway est vécue comme l'élément dynamisant d'un aménagement global et cohérent du centre ville. L'aménagement du pôle de la gare, et le traitement de l'interconnexion entre les différents modes de transports collectifs permettra d'organiser l'accueil de nouvelles activités tertiaires, et facilitera le traitement des espaces extérieurs des cités en relation directe avec ce pôle.

Le tramway doit être un véritable outil de développement des territoires et de recomposition urbaine. Il nécessite donc une mobilisation de tous les partenaires, afin de jouer réellement son rôle d'effet levier sur les territoires traversés.

De leur côté, Rosny-sous-bois et Montreuil souhaitent le prolongement de la ligne 11 du métro et la mise en place d'une liaison tramway jusqu'à Rosny 2. La ville de Montreuil, souhaite également le prolongement de la ligne 9 et une interconnexion avec le tramway.

L'amélioration de l'environnement des infrastructures en vue de la résorption des nuisances sonores est à mener.

Le souhait des villes, et plus particulièrement Bagnole et Montreuil est d'obtenir réparation de la coupure urbaine provoquée par l'autoroute A3. Au-delà de la question essentiellement technique de la suppression des pollutions sonores et visuelles qui concerne plus de 1 000 logements, le véritable enjeu de la couverture de l'autoroute est de recoudre la ville pour retrouver les continuités entre quartiers, aujourd'hui gommées voire perdues.

Rosny-sous-bois réitère, quant à elle, son souhait de couverture de l'A86.

b) *Conduire une politique de l'habitat qui permette le maintien, le développement et la requalification de l'offre de logement social*

Quelles que soient les volontés, les capacités constructibles sont modestes, compte tenu de l'occupation actuelle des territoires communaux qui ont tous une forte densité, ceci est plus particulièrement vrai à Bagnole avec une densité deux fois plus importante que la moyenne départementale. Dans ce contexte, le droit au logement ne peut être mis en œuvre qu'au travers des interventions concertées et partagées par l'ensemble des acteurs locaux.

Le premier objectif est donc d'aboutir à la production d'éléments de connaissance et de suivi plus homogènes et plus réguliers, communs à tous les bailleurs sociaux (observatoire du logement). Le rééquilibrage de l'offre sociale peut s'examiner au travers de la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement.

Les réhabilitations et les démarches de gestion urbaine de proximité se réaliseront au niveau communal, ou même infracommunal, mais elles sont toutes fondées sur le même constat.

Quantitativement et qualitativement on assiste à un déficit de l'offre qui, de ce strict point de vue, devrait justifier l'accélération de la construction neuve et sa diversification.

Pour dépasser ces difficultés persistantes d'adéquation de l'offre et de la demande, il est nécessaire de transformer les quartiers existants.

En effet, c'est par une diversité accrue de l'habitat, une qualité architecturale et un certain niveau d'équipements qu'il est possible de mieux répondre aux besoins décelés sur l'ensemble des territoires. Les programmes de réhabilitation sont ambitieux parce qu'ils s'attachent à lutter contre la vacance, la désaffectation et l'inadaptation d'une partie du parc. C'est pourquoi,

il s'agit d'opérations de réhabilitation lourde incluant des restructurations de logements pour en diversifier leur typologie.

Ces programmes s'accompagnent, pour la plupart d'entre eux, d'un renforcement de la qualité de service visant à améliorer la qualité de vie des habitants dans les quartiers. A partir du point de vue des différents acteurs concernés, il s'agit d'envisager des travaux d'amélioration, pouvant aller jusqu'à la réorganisation des espaces publics et privés. Il s'agira d'engager la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants, sans en augmenter leur capacité et en prenant en compte le vieillissement des populations qui y vivent.

c) Renforcer l'action sur le parc privé en difficulté et développer l'habitat adapté

Ce parc privé n'est pas un élément suffisamment dynamique d'une politique d'habitat diversifié, même si les logements collectifs construits à la place des îlots vétustes ont joué un rôle dans l'amélioration de l'offre au moment où ils ont été construits.

En moyenne, sur l'ensemble du territoire concerné, encore près d'un tiers des logements datent d'avant 1949, hormis les quelques grandes copropriétés récentes. Avec des logements souvent petits, dépourvus d'éléments de confort et insalubres, le parc privé complète cependant le parc locatif social.

L'intervention publique poursuit donc plusieurs objectifs tels que la lutte contre l'insalubrité, à travers par exemples l'éradication du saturnisme, l'action sur les copropriétés dégradées et les hôtels meublés.

Les interventions publiques, même associées à des procédures administratives fortes ne suffisent pas, à elles seules, à sortir du processus de dégradation de certains immeubles. Tous les intervenants publics et privés doivent donc faire converger leurs efforts, sous l'impulsion conjuguées de l'Etat et des collectivités locales pour redonner une attractivité à ces quartiers, une approche intercommunale pourrait en faciliter la cohérence et l'efficacité.

L'identité commune de ce territoire repose sur des valeurs de solidarité et de citoyenneté. Terre d'accueil de populations envers lesquelles il y a lieu de répondre à une grande hétérogénéité de besoins, la question du relogement des gens du voyage se pose en particulier, pour les communes de Montreuil, Romainville et Rosny-sous-Bois qui regroupent plus de 500 ménages concernés par la création d'une offre de logement adapté.

d) Transformer durablement les quartiers qui concentrent les difficultés sociales et urbaines et créer des "liens de villes" entre les quartiers limitrophes

Il s'agit de restaurer l'attractivité résidentielle de certains quartiers dans lesquels les équilibres urbains sont fragiles et où la dégradation voire la ségrégation est perçue et vécue au quotidien. L'action est menée à différentes échelles sur la base d'une plus grande articulation entre les différentes politiques sectorielles prenant en compte le court terme et le long terme. A l'échelle communale, les actions engagées par chacune des villes doivent être poursuivies, de nouvelles opérations concernant de nouveaux territoires pourront voir le jour. Dans une démarche intercommunale ont été identifiés des territoires de seuil, situés aux frontières des communes, dans lesquels il convient d'engager une démarche commune de projet, pouvant faire l'objet d'actions entre les villes concernées.

Sont répertoriés les territoires suivants :

- La Noue à Montreuil et Bagnolet

Quartier caractéristique de l'urbanisme des grands ensembles, il a été à la fin des années soixante conçu comme une opération de rénovation urbaine accompagnant les infrastructures de transport nouvellement créées. Les équipements engendrés par la construction de plus de 2 000 logements, dont aujourd'hui la moitié est en copropriété, et la réalisation d'une zone industrielle devaient par leur concentration constituer l'attraction du site.

Or, l'ensemble du programme n'a pas été totalement réalisé, et le site est entré dans une « spirale de déclin ». S'il existe des facteurs d'enclavement, d'autres éléments de dynamisme, tels qu'une population en majorité active et une vie sociale forte, prouvent qu'il est indispensable qu'une collaboration active entre les deux villes s'engage pour pallier la dérive constatée.

Les grands projets structurants, comme la création du parc Jean Moulin-Les Guilands et la couverture de l'autoroute A3, doivent être l'occasion d'exploiter les potentialités du quartier pour envisager les perspectives concrètes visant à l'amélioration du quotidien en ce qui concerne la vie sociale, les espaces publics, et les équipements.

- Cité Cachin / Cité Anatole France à Bagnolet en coopération avec Romainville (une convention communale pour Bagnolet pourra être envisagée sur ce secteur)

Même si l'échelle des deux cités n'est pas identique, la problématique est similaire. Ainsi, Plus de 1000 logements à Romainville et plus de 200 logements à Bagnolet souffrent d'un isolement avec des accès difficiles et une dégradation de leur image. Les premiers indicateurs de précarité s'affirment à travers un taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes, une population financièrement fragile, parfois marquée par un fort pourcentage de population étrangère. C'est donc à l'échelle des deux territoires que doivent se traiter les objectifs de désenclavement, d'autant plus que l'attractivité pour le secteur de Bagnolet vient de Romainville, voire des Lilas.

L'avenir de ce territoire passe par la poursuite des efforts engagés sur les petites copropriétés, la mise en œuvre des décisions prises par les partenaires signataires du contrat local de sécurité et par l'implication des bailleurs sociaux, les deux OPHLM et Logirep.

- Le quartier des « trois communes » avec Montreuil et Noisy-le-Sec et en coopération avec Romainville

Ce territoire souffre de la présence des autoroutes A3 et B86 qui le laissent en situation d'enclavement vis-à-vis des lieux centraux plus actifs. Il s'agit donc à l'occasion de l'arrivée du tramway de réinstaurer une qualité urbaine et une identité sociale à ces secteurs en créant des espaces de rencontres et d'échanges, en implantant des services et en intervenant sur les espaces extérieurs à l'issue des réhabilitations engagées par les bailleurs.

- Brément/ Le Londeau avec Rosny et Noisy le sec

Pour le Londeau, territoire classé zone de redynamisation urbaine, le diagnostic est assez similaire aux précédents, avec une architecture en rupture avec le reste du tissu urbain et à proximité d'un important nœud autoroutier (croisement de l'A3, de l'A86 et de la RN 186).

Les équipements publics ont été réhabilités mais la restructuration du complexe sportif, et l'implantation d'une bibliothèque annexe doivent être entrepris. L'élaboration d'un diagnostic urbain en 1997 et 1998 associant les habitants a permis de préciser les interventions à mener avec : la création d'une rue permettant de relier la partie haute de la partie basse du quartier, la création de deux places publiques et d'espaces de proximité pour les enfants, l'extension et le traitement des parkings existants.

Dans un cadre intercommunal, c'est principalement la question du désenclavement du quartier du Londeau qui sera étudiée.

- Le quartier Boissière avec Montreuil, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois

Le quartier Boissière s'étale sur ces trois communes, pour chacune d'elles il constitue une entrée de ville, alors que l'offre de centre ville est éloignée. Un certain nombre de projets sont à l'étude d'ordre économique, urbain ou de services, qu'il s'agit de considérer ensemble.

4- Le soutien et le développement d'une offre de santé territorialisée

Cet axe de travail repose sur l'articulation entre la Politique de la Ville et le champ sanitaire et social sur les thématiques santé/précarité et toxicomanies portées par la DDASS et sur l'intégration des politiques de santé menées par l'Etat et le Conseil Général.

Les enjeux principaux sont ceux de la mobilisation, du développement et du soutien des actions, réseaux, structures et équipements intervenant dans ce champ, qu'il s'agisse des actions préventives de santé publique ou de l'accès aux soins pour les plus démunis et les plus fragiles.

Dans un cadre intercommunal, on retiendra les cinq objectifs suivants :

- Faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis et les populations les plus fragiles (soutien et développement des actions, réseaux et structures).
- Renforcer la prévention des dépendances.
- Conforter et compléter les dispositifs de réduction des risques.
- Développer l'éducation à la santé (CESC, ...).
- Développer la réponse aux problèmes de santé des jeunes et particulièrement la souffrance psychologique.

A l'échelle intercommunale, il s'agit principalement de faciliter les échanges d'expériences, renforcer les réseaux et les outils communs et promouvoir les actions de formation professionnelle et d'information des publics. Dans ce dispositif, le Centre Hospitalier Intercommunal doit voir confirmer sa place essentielle, son rôle majeur, qui imposent la poursuite de sa rénovation-restructuration au titre du présent Contrat de plan 2000/2006.

5- La réussite pour tous : scolaire, accès à l'offre éducative et soutien à l'exercice de la parentalité

- L'école est un espace majeur de brassage, de régulation des inégalités sociales, économiques et culturelles, qui est donc, en Seine-Saint-Denis, particulièrement déterminant pour la cohésion sociale et urbaine. Les parents des élèves accordent une grande importance à cette mission.

Or, l'école est en Seine-Saint-Denis, dans une situation paradoxale, fortement soutenue par les pouvoirs publics, accueillant de nombreuses initiatives pédagogiques innovantes, mais aussi confrontée à des difficultés redoublées dans l'exercice de sa mission. Ces conditions difficiles font que la réussite scolaire est globalement plus faible, les retards plus importants, les résultats en dessous des moyennes nationales, la maîtrise de la lecture et de la langue plus lente.

- L'éducation est un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion. Elle constitue, à ce titre, un des enjeux prioritaires de la Politique de la Ville, notamment dans les quartiers les plus en difficulté.

La rupture entre les espaces que constituent l'école, le quartier, la famille est souvent préjudiciable. L'élaboration et la mise en oeuvre de projets éducatifs locaux cohérents doivent contribuer à instaurer une continuité éducative et nécessitent la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain (éducation nationale, autres services de l'État, collectivités territoriales, mouvement associatif, parents, habitants).

- L'ensemble des professionnels du champ éducatif et social fait le constat des difficultés rencontrées par certains parents dans l'éducation de leur enfant que ce soit dans les centres de PMI, les centres de loisirs, les services sociaux et médicaux. Cette observation rejoint également les préoccupations des enseignants et les fédérations de parents d'élèves.

Ainsi les objectifs généraux et opérationnels retenus par les partenaires du Contrat de Ville sur le champ éducatif sont :

- Affiner la connaissance des phénomènes liés à l'éducation des enfants et des jeunes dans les villes pour rendre plus pertinent le projet éducatif entrepris au niveau de chaque collectivité : mise en place d'un observatoire de l'éducation en s'appuyant sur les partenaires locaux notamment l'Education Nationale, la CAF, La Mission locale, les associations d'accompagnement scolaire, etc...
- Initier et pérenniser la dynamique d'échanges, de concertation et d'élaboration de projets communs dans le domaine de l'éducation des enfants et des jeunes. Il s'agit de sensibiliser et de former les acteurs (professionnels, parents, enseignants...) afin qu'ils :
 - s'approprient la connaissance des compétences de chacun des partenaires,
 - participent et impulsent le processus global de concertation,
 - s'accordent sur un langage commun.
- Développer l'éducation à la citoyenneté pour les jeunes : créer les conditions d'une meilleure expression des jeunes afin de prendre en compte leurs attentes et les aider à la réalisation de projets (CESC, ...).
- Développer les initiatives éducatives qui s'appuient sur les NTIC.

- Soutenir la "parentalité" et favoriser la participation des parents et des adultes aux projets éducatifs envisagés ou en cours sur chaque commune : réflexion sur les modalités de mise en oeuvre concrètes de solutions offrant aux parents et aux adultes en général, les moyens d'être partie prenante, et/ou acteurs des projets construits pour les enfants (entrée dans l'école, scolarisation à deux ans, place dans la communauté éducative, portage de projets, etc...).
- Faire de la ville un lieu et un support des apprentissages prévus dans les programmes (classe de ville, ...).
- Mettre en synergie les différentes compétences locales au service de la formation culturelle, artistique et sportive (liaisons BCD, CDI, BM,...).

6- Le développement des politiques de prévention de la délinquance et des pratiques partenariales sur le champ de la sécurité publique

Participant de l'égalité républicaine et au service de tous les citoyens, la sécurité des personnes et des biens doit être assurée pour tous et partout. Elle est un élément essentiel permettant de lutter contre les processus d'exclusion entre les territoires et les populations.

L'enjeu premier du développement d'une nouvelle approche des politiques publiques de prévention et de sécurité consiste à définir « les possibles » d'un partenariat entre les acteurs de la sécurité, chacun dans le cadre de ses compétences et de ses missions.

La mise en place des contrats locaux de sécurité et le renouvellement pour certaines communes du rôle des Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance, dispositif de la politique de la ville en matière de prévention constituent un outil et un cadre aptes à engager cette nouvelle approche qui allie les institutions et les habitants dans la prise en charge de la prévention et la sécurité.

Deux préoccupations majeures sont communes aux quatre villes et peuvent s'inscrire dans un cadre intercommunal :

- Les dispositifs d'accès aux droits en lien avec le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit) pour la mise en place de points d'accès aux droits.
- La prévention spécialisée en lien avec le Conseil Général pour un renforcement du partenariat et le développement de moyens supplémentaires pour les clubs de prévention.

7- Accompagner l'évolution du service public et son adaptation aux publics et au(x) territoire(s)

a) Développer le partenariat entre les services publics

L'accessibilité des services publics et leur adaptation aux territoires, la prise en compte des besoins et attentes spécifiques des usagers, le partenariat et la coordination des actions des différents services publics sont des enjeux majeurs pour une gestion solidaire d'un territoire.

L'amélioration et la modernisation du service public doit permettre d'organiser l'offre de prestations publiques dans un objectif de renforcement du ciment égalitaire et intégrateur et

d'instituer une approche élargie du service public en permettant aux services publics présents sur un territoire de mieux se connaître, mieux se comprendre, mieux coopérer et ainsi s'adapter.

- Mise en place d'un ou plusieurs "groupes locaux des services publics" qui fourniront un cadre spécifique de réflexion globale pour une mise en réseau des capacités d'expertise, d'innovation et de connaissance des territoires et des publics. Ce ou ces "groupes locaux des services publics" seront à la fois groupements de réflexion et supports de projets communs.

Il est proposé qu'ils réunissent les services des collectivités territoriales, de l'Etat des entreprises et les institutions publiques.

Cette réflexion pourra être nourrie par les propositions des groupes de travail constitués dans le cadre du diagnostic départemental (et de son prolongement) sur les services publics en géographie prioritaire, engagé par l'Etat en collaboration avec les villes et certains des signataires du protocole 2000-2006 pour la politique de la ville.

b) *Intégrer la réalité de la "perméabilité" des territoires dans la réflexion sur les équipements publics et les services publics*

Aujourd'hui, chaque ville réfléchit à la gestion et à l'implantation de services et d'équipements publics à partir d'une vision réduite aux limites de son territoire et bien souvent fondée sur un rapport au centre ou aux centralités internes. Or, cette vision est contredite par l'usage que les habitants font de la ville (et non pas des villes), usage qui renvoie moins à la notion de frontière qu'à celle de fluidité.

Une approche intercommunale est, dans ce cadre, une garantie de meilleure prise en compte des attentes, besoins et pratiques des habitants.

- Une réflexion d'une part, sur les territoires "limitrophes", caractérisée par la réalisation d'états des lieux communs de l'existant et des projets en terme d'équipements et de services publics et d'autre part, sur l'opportunité d'une offre commune, pourrait être envisagée.

VI – LE DISPOSITIF DE PILOTAGE

1- Le comité de pilotage politique

Missions

Instance décisionnelle, le comité de pilotage politique est chargé du pilotage stratégique de la convention cadre intercommunale, il doit :

- garantir la conformité des propositions d’actions aux orientations de la convention-cadre,
- veiller à la prise en compte des principes par les partenaires pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire,
- examiner l’avancée des projets, la construction et la signature des conventions thématiques,
- se prononcer sur les adaptations à apporter à la convention-cadre, en particulier la définition des territoires et les thèmes à traiter en priorité,
- valider les programmations de crédits affectés à la convention-cadre,
- garantir les engagements des partenaires notamment relatifs au dispositif technique de conduite de projet.

Composition

Il est composé des signataires de la convention cadre intercommunale, ceux-ci ont voix délibérative.

Il est présidé par roulement par l’un des maires signataires et co-présidé par le Préfet ou leur représentant.

Fonctionnement

Il se réunit à intervalles réguliers, au moins deux fois par an.

2- le comité de pilotage technique

Missions

Instance de coopération et d’expertise technique, le comité de pilotage technique est appelé à préparer les décisions du comité de pilotage politique et à coordonner les instances techniques qui relèvent des services des co-signataires.

Plus particulièrement, Il est chargé de :

- proposer et de préparer les orientations et les programmations, dans le cadre des enveloppes budgétaires décidées par les co-signataires,

- animer et de coordonner la préparation de ces orientations et programmations,
- produire tout document permettant d'alimenter la réflexion du comité de pilotage politique,
- animer le partenariat à tous les niveaux d'implication et de mettre en cohérence les différents dispositifs techniques,
- assurer le suivi des conventions thématiques,
- assurer un suivi technique de l'évaluation permanente de la convention-cadre.

Au cours de la première année d'application de la convention-cadre, le comité technique s'attache tout particulièrement à la mise en place des outils d'aide à la décision tels que le tableau de bord de suivi des programmations et le diagnostic territorial.

Composition

Il est composé :

- De quatre délégués de l'Etat (un par commune),
- des chefs de projets des différentes villes,
- des personnes désignées par chacun des autres signataires.

Chacun d'entre eux pouvant être accompagné par des personnes qualifiées.

Fonctionnement

- Il se réunit à intervalles réguliers, tous les deux mois, selon un calendrier établi à l'année. Chaque partenaire dégage les moyens humains à la hauteur des enjeux. Les membres du comité technique doivent en conséquence être identifiés, qualifiés et clairement mandatés. Les réunions au comité technique sont co-animées par l'un des chefs de projet, à tour de rôle, et un délégué de l'Etat.

3- La conduite des conventions thématiques

Missions

Un responsable de projet (désigné par le comité de pilotage politique) est chargé de réunir les éléments de diagnostic, de préciser les problématiques et de définir un plan d'actions.

Composition

La conduite de chaque convention thématique est donc assurée par un chef de projet désignée à cet effet par le comité de pilotage politique.

Fonctionnement

Pour assurer cette conduite, le "pilote" mobilise les partenaires au sein des villes, des services de l'Etat, des autres collectivités locales et institutions signataires qui auront désigné des référents pour chaque convention.

4- La conduite des conventions communales

Elle est assurée par les équipes de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale constituées pour chaque ville.